

## Projet « Médiateur à l'École »



[Dossier de presse](#)

# Le projet en bref

Dans le cadre d'un partenariat interministériel, France Médiation pilote depuis 2012 un projet de médiation sociale en milieu scolaire d'envergure nationale. L'association d'acteurs de la médiation sociale, agréée par l'Éducation nationale, a conçu une réponse permettant d'aborder globalement :

- **La prévention et la gestion des violences, des conflits, des incivilités et du harcèlement**
- **La prévention et la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire**
- **Le développement des comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance.**

Le projet « Médiateur à l'École » reçoit le soutien de l'Éducation nationale, du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Cohésion des territoires ainsi que de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). En 2019, France Médiation a fait partie des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt #TremplinAsso au titre de ce projet.

Les postes de médiateurs sociaux sont déployés au sein de quartiers Politique de la ville. Chacun d'entre eux se voit attribuer un « site scolaire », composé d'un collège et d'une ou deux écoles élémentaires de rattachement. Placés sous l'autorité fonctionnelle des chefs d'établissements, les médiateurs sont employés et encadrés par des structures spécialisées et expérimentées en médiation sociale (voir liste p. 7). Chaque projet local « Médiateur à l'École » fait l'objet d'un portage partenarial associant la préfecture, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), les collectivités, France Médiation et les associations employeurs. S'inscrivant dans une gouvernance collective, le projet est en pleine cohérence avec la dynamique des « Cités Éducatives ». Cette démarche de coopération permet l'intégration du médiateur social dans l'équipe éducative et l'articulation de ses missions avec celles des autres professionnels.

## CHIFFRES CLÉS

D'ici fin 2020, 130 médiateurs sociaux interviendront dans 255 écoles élémentaires et collèges situés dans 12 académies et départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

77 000 élèves seront alors concernés

38 interventions par jour en prévention et gestion de situations conflictuelles

46 % de baisse du sentiment de harcèlement chez les garçons de 6<sup>e</sup> d'après une évaluation du LIEPP Sciences Po

## La médiation sociale au service du bien-être et de la réussite des élèves

En milieu scolaire, les médiateurs sociaux assurent une présence active, dans et aux abords des établissements et visant à prévenir des situations conflictuelles ; proposent un accompagnement individuel ou collectif et impulsent des projets s'inscrivant dans la vie de l'établissement. La formation à la médiation « par les pairs » (c'est-à-dire entre les élèves eux-mêmes) est ainsi une action privilégiée.

L'intervention des médiateurs sociaux repose sur l'écoute, le non-jugement et l'absence de pouvoir de sanction. Leur posture de tiers impartiaux et indépendants permet de faciliter le dialogue entre les élèves, les familles et les professionnels de l'établissement. La transition élémentaire-collège, le lien entre l'école et le quartier et la complémentarité avec les différents acteurs de l'éducation des enfants (parents, communauté éducative, partenaires) constituent trois axes transversaux de leur action.

Une étude du LIEPP Sciences Po (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques) a démontré la pertinence du projet et la réceptivité des élèves à la médiation sociale. Cette dernière contribue à libérer la parole et à diminuer les taux de violence verbale, physique et psychologique. Par exemple, cette tendance est nette chez les enfants les plus sujets à la violence, en particulier les garçons de 6<sup>e</sup> pour qui la probabilité de se sentir harcelés baisse de 46 % (90 % dans le cas du cyberharcèlement). Aussi, la médiation sociale contribue à l'éducation à la citoyenneté pour développer les compétences psychosociales des élèves et leur apprentissage du vivre-ensemble.

## QUELQUES DONNÉES DE CONTEXTE

Le harcèlement toucherait 10 % des élèves

140 000 élèves sortent chaque année du système scolaire sans diplôme

Le passage de l'école élémentaire au collège est un facteur important de difficultés scolaires

Les tensions entre l'École et les parents sont de plus en plus visibles

La France est l'un des pays d'Europe où l'impact des inégalités sociales est le plus fort sur le parcours des élèves.

# La médiation sociale en milieu scolaire : une approche globale

## Une facette de la médiation sociale

La médiation sociale est une forme innovante d'intervention et de régulation sociale qui vise à favoriser le « mieux vivre ensemble », dans l'esprit de deux textes de référence : la Convention européenne des droits de l'homme et la charte de référence de la médiation sociale (Comité interministériel des villes, 2001).

*« La médiation sociale est définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose. »*

*Définition du groupe d'experts réunis lors d'un séminaire européen à l'initiative du ministère de la ville en 2000*

Les médiateurs sociaux assurent un rôle de tiers impartiaux et indépendants : ils écoutent, dialoguent, préviennent et gèrent des situations conflictuelles, accompagnent des projets... Présents sur le terrain, ils vont au-devant des habitants et tentent de faire advenir des solutions par les parties elles-mêmes. C'est la double approche de « l'aller vers » et du « faire avec ».

Dans **l'espace public et l'habitat collectif**, les médiateurs vont à la rencontre des habitants. Ils échangent, relèvent des points de tension et des difficultés, orientent vers des partenaires, encouragent les initiatives. Dans les **transports en commun**, les médiateurs sociaux assurent une présence rassurante dans un environnement souvent contraint, où des tensions peuvent vite apparaître. A l'heure de la dématérialisation, les médiateurs renforcent **l'accès aux droits et aux services** de proximité. Ils constituent un point d'entrée précieux pour tous ceux qui recherchent une aide. Le vivre ensemble passe par un renforcement de la **participation des citoyens** au travers de projets collectifs, comme les « marches exploratoires de femmes ». Les médiateurs sociaux peuvent en être les initiateurs ou les facilitateurs. Enfin, en lien avec les autres acteurs sociaux et éducatifs ainsi que les familles, les médiateurs sociaux sont présents dans les établissements scolaires et à leurs abords pour **accompagner les plus jeunes** dans leurs interrogations et leurs aspirations.

Face aux exigences qu'implique cette profession au service de l'humain, l'action des médiateurs sociaux fait désormais l'objet d'une norme qualité directement liée, c'est une première, à leur cœur de métier. La norme métier Afnor « Médiation sociale » rappelle la définition et le « processus » de la médiation sociale, le cadre déontologique et détermine les « huit registres d'intervention » du métier.

**Pour en savoir plus** | Rendez-vous sur [www.francemediation.fr](http://www.francemediation.fr), le site de l'association nationale d'acteurs de la médiation sociale

## Des missions spécifiques au milieu scolaire

L'action des médiateurs sociaux à l'école s'inscrit dans une fiche de poste nationale co-construite avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) dans le cadre de l'agrément de France Médiation et qui s'articule autour de **cinq grandes activités** :

- **une prévention et gestion des conflits** par les techniques de la médiation, permettant de dénouer des situations complexes et d'amener les parties à trouver une solution concertée
- **une présence rassurante et dissuasive**, à l'intérieur et à l'extérieur des établissements, pour identifier et prévenir les situations de violence et de conflits
- **la formation d'élèves à la « médiation par les pairs »** (c'est-à-dire entre les élèves eux-mêmes) pour rendre les élèves acteurs du bien-être à l'école et favoriser leur épanouissement personnel
- **un suivi-accompagnement d'élèves** sur les questions d'absentéisme, de comportement, de décrochage, de mal-être ou de harcèlement
- **des actions de sensibilisation et projets thématiques** pour valoriser le potentiel des élèves et contribuer à leur inclusion dans la vie scolaire.

Le périmètre d'action des médiateurs sociaux en milieu scolaire leur permet de travailler de façon globale sur la situation des élèves, autour de trois axes transversaux :

- **une continuité élémentaire-collège** : sur un « site scolaire », un-e même médiateur-trice couvre des écoles élémentaires et un collège ce qui lui permet de travailler sur le passage du CM2 à la 6<sup>e</sup> ou sur le lien au sein de fratries.
- **une continuité territoriale** : le-la médiateur-trice travaille dans l'établissement et à ses abords. En travaillant au niveau du quartier, il peut ainsi prolonger le suivi de la situation des élèves, sous l'angle par exemple du trajet école-domicile. A cette échelle, il peut nouer des partenariats avec d'autres acteurs du territoire (services de collectivités, associations...) et dégager des pistes d'intervention intéressantes.
- **une complémentarité avec les différentes parties prenantes de l'éducation des enfants** : le-la médiateur-trice interagit aussi bien avec les familles qu'avec les professionnels intervenants auprès des jeunes dans et aux abords de l'établissement (enseignants, vie scolaire, agents municipaux, travailleurs sociaux...).



La médiation « par les pairs », c'est-à-dire entre les élèves eux-mêmes, une action privilégiée par la médiation sociale en milieu scolaire. Pensée « par, pour, avec et entre les jeunes », ce type de projet permet aux enfants d'aborder de petites tensions et disputes à partir de l'acquisition d'une culture du dialogue et de la tolérance (crédits photo : Aymeric Warmé-Janville).

**Trois facteurs de réussite** guident l'efficacité du dispositif :

- le professionnalisme de l'intervention : la formation et l'encadrement du médiateur, le suivi et l'évaluation des activités, la coordination nationale du dispositif et le travail en réseau.
- l'intégration du médiateur dans l'équipe éducative et un travail d'articulation de ses missions avec celles des autres professionnels.
- l'encadrement du médiateur par une structure de médiation sociale professionnelle, garante de sa position de tiers impartial et d'un relais efficace vers l'extérieur.

Disponibilité, bienveillance, non-jugement, importance accordée à l'expression des émotions des personnes en situation de conflit, démarche volontaire des parties, absence de pouvoir de sanction : tous ces éléments de posture professionnelle permettent de créer les conditions de la libération de la parole et du dialogue. C'est l'apport majeur de la médiation sociale pour les élèves, notamment ceux qui ont du mal à s'adapter au système scolaire, les familles et les professionnels.

## Les impacts : un climat scolaire plus serein

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation externe, réalisée par le LIEPP Sciences Po (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques) qui a démontré son utilité et son efficacité. Plusieurs objectifs du projet « Médiateur à l'École » sont confortés par des indicateurs statistiques et des témoignages recueillis auprès d'acteurs de terrain (établissements scolaires, communes, préfectures...) :

- Diminution du harcèlement et des violences et amélioration du climat dans l'école

La médiation sociale en milieu scolaire se montre particulièrement bénéfique pour les élèves les plus exposés, les garçons de 6<sup>e</sup> notamment : chez ces derniers la probabilité de se sentir harcelé baisse de 46 % et même de 90 % dans le cas du cyberharcèlement. Cette nette amélioration s'accompagne d'une remobilisation scolaire avec une baisse de l'absentéisme de 31 % chez le même public. Plus généralement les élèves gagnent en estime d'eux-mêmes et en mieux-être à l'école.

*« On a trouvé une diminution du taux de violence verbale, physique et psychologique, et du taux de harcèlement. Et on la trouve en particulier pour les enfants qui sont les plus sujets à la violence : au collège ce sont les garçons de 6e. C'est pour eux qu'on trouve la diminution de harcèlement la plus forte. La probabilité de se sentir harcelé baisse de 46% pour les garçons de 6e, donc c'est vraiment un effet très fort »*

*Nina Guyon, chercheur à l'université nationale de Singapour, LIEPP Sciences Po*

Ces données montrent la plus-value d'un professionnel dédié à la prévention et à la détection des situations à risque sur la durée au travers d'un accompagnement individuel et collectif des élèves et la connaissance de leur environnement. L'arrivée du médiateur apporte une dynamique nouvelle en matière de prise en charge des situations de violence et de harcèlement par l'ensemble des professionnels.

- Développement et valorisation de nouvelles compétences psychosociales chez les élèves (relationnel, sens éthique...)

La diffusion de la culture de la médiation, notamment au travers de projets de formation à la « médiation par les pairs », permet aux élèves de s'imprégner d'une approche non violente et constructive des conflits et d'intégrer très naturellement le recours à la médiation entre eux. En étant sensibilisés sur les mécanismes et les conséquences d'une sociabilité violente, les élèves sont susceptibles de s'en éloigner. La parole se libère, la sollicitude et le respect des différences se développent.

Cette évolution des mentalités et des comportements permet aussi de modifier la perception que les adultes ont des jeunes. Dans ce climat plus apaisé, les élèves gagnent en responsabilisation et en maturité : ils acquièrent de l'assurance, un esprit critique et perfectionnent leurs capacités à communiquer. Ces aptitudes psychosociales leur permettent de s'ouvrir à une culture de la tolérance et du débat, de s'impliquer dans des projets collectifs et de s'initier à l'expression citoyenne.

*« Même à la maison, j'ai vu mon fils évoluer : avant, il pouvait s'emporter facilement. Maintenant, il est plus attentif aux situations qui l'entourent. Il est prêt à écouter et à discuter avec les autres. »*

*Parent d'un élève médiateur*

- Facilitation de la transition élémentaire/collège, facteur central de réussite scolaire

La familiarisation des élèves à la médiation et, pour certains, une formation à la médiation par les pairs spécifiquement en CM2, est perçue par les établissements comme un véritable investissement en faveur de l'amélioration du climat scolaire au collège.

Par ailleurs, l'attention accordée par les médiateurs sociaux sur cette étape majeure du parcours scolaire peut contribuer à rassurer les élèves et ainsi augmenter leurs chances de réussite.

*« Depuis des années nous essayons de faire vivre cette liaison élémentaire-collège. Le médiateur, lui, l'incarne tout simplement. »*

*Principal de collège, Loire-Atlantique*

- Renforcement du lien entre l'école, les familles et le quartier

Les médiateurs sociaux interviennent régulièrement auprès des parents : café des parents, rencontres individuelles sur la situation de l'enfant, réunions collectives de sensibilisation. Une baisse de 17% de la part des parents sans contact avec l'école a été constatée. C'est un interlocuteur privilégié et accessible, qui peut lever les malentendus ou les incompréhensions, identifier des problématiques sociales ou rétablir le dialogue lorsque les familles ne répondent pas aux sollicitations de l'établissement. Il contribue à changer le regard de certains parents sur leur rôle au sein de l'école et à valoriser le potentiel de leur(s) enfant(s). Au-delà, les familles peuvent aussi bénéficier de la contribution des médiateurs sociaux à l'ouverture de l'établissement scolaire sur le quartier.

# Le projet « Médiateur à l'École » : une ingénierie agile et innovante

France Médiation, association nationale d'acteurs de la médiation sociale, pilote le projet « Médiateur à l'École » depuis 2012 avec le soutien du ministère de la ville et du logement, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

Le projet s'articule autour de la création de postes de médiateurs sociaux affectés à des « sites scolaires » composés d'un collège et deux écoles élémentaires. Déployé dans des quartiers politique de la ville et des établissements REP ou REP+ dans le cadre d'un partenariat territorial, le projet est porté localement par dix structures de médiation sociale, adhérentes de l'association nationale France Médiation : ALTM ; AMI ; ARIFA ; Citéo ; CRPV Guyane ; Omega ; OPTIMA ; PAJE ; GIP Bordeaux Métropole Médiation ; PPV93 ; Ville de Saint-Quentin.

D'ici fin 2020, 130 médiateurs sociaux seront en activité dans 255 écoles élémentaires et collèges de 12 académies et départements de France métropolitaine et d'outre-mer : l'Aisne, les Alpes-Maritimes, la Charente, la Gironde, la Guyane, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, le Nord, l'Oise, Paris, le Rhône et la Seine-Saint-Denis. Cela portera à 77 000 environ, le nombre d'élèves concernés.

## Un cadre d'intervention commun

L'ensemble des dispositifs locaux « Médiateur à l'École » procèdent d'un même cadre d'intervention national, défini et enrichi collectivement au sein de France Médiation. Facteur de la réussite du projet, cette approche permet à la fois de prendre en compte les spécificités de chaque site et de disposer d'une structure d'ensemble cohérente fondée sur paramètres suivants :

- le cadre de référence de la médiation sociale
- un cycle de formation certifiant spécifique à la médiation sociale en milieu scolaire
- une coopération étroite entre les référents du projet au sein des établissements et la structure de médiation sociale
- l'adaptabilité des postes aux besoins de chaque établissement et aux spécificités du territoire, le programme d'actions mis en œuvre par le-la médiateur-trice social-e est définie localement avec les chefs d'établissements et les directeurs d'école, en fonction des projets d'établissement, des actions existantes, des priorités et des besoins des équipes
- un encadrement de proximité des postes de médiateurs sociaux assuré par les associations employeurs, afin de garantir le respect du cadre professionnel et déontologique et de gérer le lien opérationnel avec les partenaires
- une évaluation qui s'appuie à la fois sur un suivi au quotidien des activités du médiateur-trice social-e en lien avec les partenaires et sur des indicateurs nationaux, dans une logique d'amélioration continue
- un pilotage national assurée par France Médiation, pour garantir le respect du cadre professionnel et favoriser l'échange de pratiques et d'outils entre médiateurs, structures et territoires ;
- un agrément national : France Médiation et ses adhérents, qui s'engagent à mettre en œuvre le projet dans le respect du cadre commun défini, bénéficient d'un agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public délivré par le ministère de l'Éducation nationale (cf. BO n°16 du 16 avril 2015).

## #TremplinAsso : une reconnaissance nationale

En avril 2019 France Médiation a été reçue parmi les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt #TremplinAsso au titre du projet « Médiateur à l'École ». Doté de 45 millions d'euros sur trois ans, ce fonds gouvernemental est dédié aux associations nationales « structurantes » intervenant dans des quartiers Politique de la ville. Au travers de ce dispositif France Médiation accompagne le déploiement progressif de 100 nouveaux postes de médiateurs sociaux en milieu scolaire.



## Un déploiement territorial guidé par un principe de collégialité et inscrit dans les « Cités éducatives »

Chaque dispositif local fait l'objet d'un portage partenarial à chaque étape de son déploiement, du choix des sites à l'évaluation des actions. Sont associés : la préfecture, la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN), les directions des établissements scolaires, les collectivités, les associations de médiation sociale employeurs et l'association nationale France Médiation.

Chaque « site scolaire » est mis en place sur la base d'un diagnostic territorial réalisé avec l'ensemble des parties prenantes du projet et axé sur les points suivants :

- les spécificités et les besoins du site (quartiers et établissements scolaires)
- les actions préexistantes
- les besoins non couverts auxquels la médiation sociale peut contribuer à répondre
- les attentes et les priorités d'action des acteurs de terrain.

Cette démarche de coopération initiale permet aux médiateurs sociaux d'avoir rapidement une bonne compréhension de son contexte d'intervention, des acteurs et des fonctionnements globaux. Cela lui permet aussi d'être identifié plus facilement, de prendre en compte les attentes des acteurs de terrain et de les impliquer dans la co-construction d'un programme d'action prévisionnel. Des instances de suivi et de pilotage sont mises en place tant pour assurer un suivi dans une logique d'amélioration continue que pour garantir le pilotage stratégique du projet. Le projet « Médiateur à l'École », enfin, a vocation à s'inscrire dans la politique publique locale (notamment le contrat de ville).

Le projet « Médiateur à l'École » est ainsi pleinement inscrit dans les spécificités des « Cités éducatives » :

- le projet s'adapte à des contextes très divers, parce qu'il interagit avec l'écosystème du territoire répondant à la logique de réussite et d'émancipation du jeune, lui ouvrant ainsi le champ des possibles.
- le projet promeut une approche globale où les acteurs dans leur ensemble orientent leurs actions autour de la réussite éducative du jeune. Cette démarche vise à renforcer le rôle de l'école en créant une continuité éducative avant, pendant et après le cadre scolaire où le jeune pourra être accompagné dans ses projets et être valorisé à travers ses compétences.
- le médiateur-trice social-e témoigne de l'ambition des acteurs de renforcer l'attractivité du quartier, de multiplier les opportunités de réussite, de valorisation du jeune.
- son action autour de l'éducation à la citoyenneté (médiation par les pairs, projets citoyens...) renforce les compétences psychosociales du jeune et son apprentissage du vivre ensemble (égalité filles/garçons, laïcité, développement du sens critique...).

En avril 2019 France Médiation a été reçue parmi les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt #TremplinAsso au titre du projet « Médiateur à l'École ». Par la suite, à la rentrée de septembre, le ministre de la ville et du logement, Julien Denormandie, est venu rencontrer des élèves et des médiateurs sociaux dans un collège de Seine-Saint-Denis (crédits : Ville de Romainville).

# Les parties prenantes du projet « Médiateur à l'École »

Le projet « Médiateur à l'École » s'inscrit dans un partenariat interministériel associant les ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de la Cohésion des territoires ainsi que l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). L'association France Médiation, agréée par l'Éducation nationale et faisant partie des lauréats de l'appel à manifestation #TremplinAsso, en assure le pilotage. Au niveau local, « Médiateur à l'École » est mis en œuvre par des associations de médiation sociale et s'inscrit dans la dynamique des « Cités éducatives ».

## Partenaires institutionnels



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



## Association pilote



## Associations employeurs



## Dernières actualités du projet

« Adaptations et innovations de la médiation sociale à l'école pendant le confinement »

« En quoi consiste la "médiation par les pairs" ? »

« Retour sur la rencontre avec le ministre de la ville »

« #TremplinAsso : le dispositif "Médiateur à l'École" bientôt étendu »

## Revue de presse

« Les médiateurs rétablissent la paix à l'école », Club Prévention Sécurité / La Gazette des communes

« Médiateur scolaire : déconstruire la violence du quotidien », France Culture

« Un médiateur pour apaiser le climat scolaire », Le Parisien

## Pour en savoir plus sur le projet « Médiateur à l'École »



Vidéo, podcast, lettre d'information, ressources, dernières actualités : pour suivre le projet, consultez la page dédiée sur le site de France Médiation en cliquant sur l'aperçu !

## Contact presse

**France Médiation** est une association nationale d'acteurs de la médiation sociale, fondée en 2008. Par la promotion et le développement de la médiation sociale, France Médiation agit en faveur de la cohésion sociale, de l'accès aux droits, de l'exercice de la citoyenneté ainsi que de la prévention et de la gestion de situations conflictuelles.

Pour ce faire, France Médiation : représente les acteurs du secteur et anime leur mise en réseau ; propose une offre de formation et un accompagnement dans la structuration de dispositifs de médiation sociale ; assure un rôle ressource et coordonne des projets d'innovation sociale (« Médiateur à l'École », « Marches exploratoires de femmes »).

01 85 09 04 95 / [infos@francemediation.fr](mailto:infos@francemediation.fr) / [www.francemediation.fr](http://www.francemediation.fr)

Crédits photos Aymeric Warmé-Janville – visuels HD sur demande